



CONFERENCE DU 1^{er} février 2019

Allocution Introductive du Président

Mesdames et Messieurs,

Nous avons appris avec tristesse, le décès, le 31 janvier 2019, de Monsieur le Bâtonnier Félix CHAULEAU, membre fondateur de l'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique.

Ancien Bâtonnier de l'Ordre, ancien Président de la Ligue de football, ancien Président du CMAC, membre du Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education.

Le Bâtonnier CHAULEAU était un homme engagé pour le développement de son pays, dans tous les domaines.

Il a été un membre actif et discret de l'IDHM. Il m'entourait toujours de ses encouragements et de ses propositions.

Je vous invite à marquer une minute de silence, pour lui rendre un modeste hommage bien mérité.

Bonsoir,

- Monsieur le Professeur Pascal SAFFACHE,
- Mesdames et Messieurs les Présidents et
Membres des associations amies,
- Chers étudiants,
- Chers membres de l'Institut des Droits de
l'Homme de la Martinique,
- Mesdames et Messieurs,

« Existe-t-il pour l'homme, un bien plus précieux que la santé »

(SOCRATE)

Cette interrogation convient bien pour introduire notre Conférence de ce soir.

Je remercie tout particulièrement le Professeur Pascal SAFFACHE, Directeur scientifique des travaux de la Commission Développement Durable en Martinique, de l'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique, pour le temps qu'il nous consacre.

L'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, proclame que la santé est un droit fondamental pour toute personne.

L'article L 110-1 du Code de la Santé Publique dispose que « le droit fondamental à la protection de la santé, doit être mis en œuvre par tous moyens disponibles, au bénéfice de toute personne... ».

L'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique, a pour mission statutaire :

- d'œuvrer pour la promotion des Droits fondamentaux de la personne humaine ;
- de favoriser la formation et les échanges dans un but commun de protection des Droits de l'Homme ;
- de participer et d'organiser des actions de formation théorique et pratique, dans le domaine des droits et des libertés publiques.

Il est donc de notre devoir statutaire, d'organiser la Conférence de ce soir, sur le thème :

« *La catastrophe des algues sargasses en Martinique* ».

Depuis 2011, la Martinique est affectée par une invasion massive d'algues sargasses.

En se décomposant, ces algues dégagent des gaz toxiques, pour l'homme, pour son matériel électrique et électronique, pour la faune et la flore.

Comment appréhender ce phénomène ? Comment protéger les plages et les habitants ? Comment positiver un malheur en valorisant les sargasses ?

Voici quelques questions qui justifient, à elles seules, l'organisation de notre Conférence de ce soir.

Qui mieux que le Professeur SAFFACHE, pourrait diriger nos travaux ce soir ?

Professeur de géographie, le Professeur Pascal SAFFACHE est titulaire de plusieurs distinctions internationales et nationales, expert près la Cour d'Appel de Fort-de-France, membre des actifs du Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education (CESECEM), directeur scientifique pour les travaux de l'IDHM, portant sur le Développement durable en Martinique.

Applaudissons, Monsieur le Professeur Pascal SAFFACHE, avant que je lui cède la parole.

Raymond AUTEVILLE
Ancien Bâtonnier de l'Ordre
Président de l'IDHM.